

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du mardi 22 septembre 2015

Présents : Raymond BONNEFILLE, Emmanuel OREAL, Josiane GRANET, Max GALLON, Chloé GATHELIER, Thierry LAURENT

Procuration : Jérôme FRERY donne procuration à Emmanuel OREAL, Jean-Claude MANCHON donne procuration à Raymond BONNEFILLE, Julien GAUCHARD donne procuration à Josiane GRANET

Absente non excusée : Sonia STENGEL

Date de convocation : 17 septembre 2015

Secrétaire de séance : Chloé GATHELIER

ORDRE DU JOUR

La séance débute à 19h30

Sont ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Vente du tractopelle
- Approbation du rapport d'activité 2014 de la CCPU

1- approbation du calendrier Ad'AP

Tous les bâtiments publics doivent être rendus accessibles à toutes les personnes. L'Etat nous oblige à réaliser les travaux nécessaires pour ce faire. Avec l'aide du bureau d'études VERITAS, nous avons établi le calendrier de réalisation suivant :

- 2016 : salle polyvalente : accès et WC
- 2017 : église avec les travaux de rénovation
- 2019 et 2020 : cimetière selon variante soit cheminement autour du mur du cimetière à partir du parking, soit percement d'une porte latérale côté ouest en face du parking, projet moins onéreux et plus sécurisé
- 2018-2021 : accès mairie, nécessité d'un ascenseur et d'aménagements intérieurs, ensemble d'un coût assez élevé, pourquoi pas une nouvelle mairie ?

Le calendrier est voté à l'unanimité.

2- Taxe d'habitation

Comme d'autres communes de la communauté de communes Pays d' Uzès (CCPU) nous pouvons « instituer un abattement général à la base entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements » ce qui aura pour effet une diminution de la taxe d'habitation pour la partie communale seulement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité un abattement de 15%.

3- Renforcement du réseau basse tension au Mas de l'Ancienne Eglise

Le SMEG réalise des travaux essentiellement rue des magnaneries. Le montant s'élève à 45 000,00 €, notre participation est de 0,00 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

4- Convention pâturage avec Monsieur Giordano

En rappel du conseil municipal du 05/08/15, une convention sera signée avec monsieur Giordano. Outre l'installation d'un agriculteur à Belvezet, un troupeau de chèvres doit améliorer l'accès de la garrigue en évitant la fermeture de la végétation et participer à la lutte contre les incendies.

5- Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics

L'objectif est de n'utiliser aucun pesticide pour l'entretien des espaces publics. La commune de Belvezet n'en utilise plus depuis plusieurs années.

A l'unanimité la commune adhère à la charte régionale.

6- Fonds de concours intempéries de la CCPU

Suite aux événements climatiques de l'automne 2014, une déclaration de dégâts avait été faite par la commune. La CCPU a voté un taux de subventionnement de 6,5%. Pour Belvezet le fonds de concours s'élève au maximum à 2 579,00 €.

Le conseil à l'unanimité accepte le versement de ce fonds et autorise monsieur le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

7- Don de 400,00 € au CCAS de Molières sur Cèze

Cette commune a été gravement touchée par les derniers orages. Le conseil décide à l'unanimité l'octroi d'un don de 400,00 € au CCAS de cette commune.

8 – Vente du tractopelle

Suite au conseil municipal du 24/6/15 avec mise en vente à 1 000,00 €, une seule offre a été reçue. Elle émane de monsieur Max Gallon et s'élève à 1 200,00 €.

Par 8 voix le conseil décide de répondre favorablement à l'offre de monsieur Gallon.

Monsieur Gallon s'est abstenu lors du vote.

9 – Rapport d'activité 2014 de la CCPU

Nous avons reçu le rapport d'activité de la CCPU qui nous demande de nous prononcer. Le rapport est approuvé par 8 voix, Chloé Gathelier s'abstient.

La séance est levée à 19H53.

A belvezet, le 28 septembre 2015

La secrétaire de séance

Chloé Gathelier

